Guide secours & prévention

du Service de Sécurité Incendie Régional de la MRC de Bécancour

MRC Bécancour
Centre-du-Québec

Conservez-le précieusement !

CONSTRUCTION
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation résidentielle et commerciale
Construction neuve
Luc DURAND, président
constructionmld@hotmail.com
Tél. 819 263-2002 / Cell. 819 696-2247
112, route Marie-Victorin
Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

PORTES ET FENÊTRES
VENTE DE
Rampes d'aluminium
Balcon en fibre de verre
Colonnes en aluminium
Revêtement haut de gamme
mld_porteetfenetre@outlook.com
Tél. 819 608-0300
3300, boul. Bécancour
Secteur Gentilly (Québec) G9H 3W2

Centre du travail
Vêtements et chaussures de sécurité
GENTILLY - FORTIERVILLE

CARROSSERIE
AUTO PERFECTION
REMORQUAGE 24 H
Marcel Doyon propriétaire
VENTE D'AUTOS ET DE CAMIONS
1309, MARIE-VICTORIN, DESCHAILLONS (QUÉBEC) G0S 1G0
DÉBOSSELAGE - PEINTURE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
MÉCANIQUE & ALIGNEMENT
Tél. 819.292.2440
Fax. 819.292.3287
marcel.doyon2@sympatico.ca

Mot du directeur

C'est avec grand plaisir que je vous présente le guide de secours et de prévention des pompiers. Il se veut un document d'information, de référence pour la population de la MRC de Bécancour desservie par le Service de Sécurité Incendie Régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

Ce document permet d'avoir sous la main des informations importantes telles que des manœuvres de réanimation cardiorespiratoires, de prévention incendie, des premières actions à poser lors d'un sinistre et comment se préparer lors de catastrophes naturelles. À la fin du guide, nous avons réservé une espace afin que vous puissiez y inscrire votre liste de numéro de téléphones des personnes à rejoindre en cas d'urgence.

Je suis fier de vous présenter l'ensemble du personnel de votre service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour.

Je vous invite à consulter ce guide et d'en faire une utilité qui, peut-être un jour, vous sauvera la vie ou celle d'un proche.

M. Robert Bernier, directeur
Service de sécurité incendie régional
MRC Bécancour

MATÉRIAUX FORTIERVILLE INC
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION • QUINCAILLERIE
COUVRE-PLANCHER • LOCATION D'OUTILS
DISTRIBUTEUR DE BOIS TRAITÉ GOODFELLOW
819 287-4595 www.bmr.co
141, Principale, Fortierville (Québec) G0S 1J0

GARAGE R. PARIS inc.
DÉBOSSELAGE • PEINTURE
Anti-rouille à l'huile neuve
Pose de pare-brise et réparation
Vente d'auto
Bureau : 819 292-2933 Fax 819 292-2916
Résidence : 819 292-2618
1057, rte 265, Parisville, Lotbinière (Québec) G0S 1X0

1295, Saint-Antoine
Fortierville (Québec) G0S 1J0
T. 819-287-4362
F. 819-287-0055
Équipements d'érablière
GAÉTAN CHARLAND INC.
Détaillant de pompe
GOULD

RAM-KO VITRES D'AUTOS
Pierre Gagnon, Agent autorisé
RADIATEUR LES BECQUETS
VITRES D'AUTOS, RESTAURATION D'AUTOS
MÉCANIQUE, PEINTURE & DÉBOSSELAGE
819 263-2011
384, Marie-Victorin, St-Pierre-Les-Becquets
(Québec) G0X 2Z0

MD Machinerie Dubois inc.
machineriedubois.com
1915, route 218, Manseau
(Québec) G0X 1V0
ALAIN DUBOIS, prop.
info@machineriedubois.com
Tél. : 819 356-2371
Téléc. : 819 356-2223
Cell. : 819 621-8157
ATELIER DE SOUDURE
Fabrication, réparation et conception
de machinerie spécialisée
Acier • Aluminium • Acier inox

Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets
819 263-2622
Informations 819 263-2466
www.st-pierre-les-becquets.qc.ca
À LA PISCINE T. GAUVREAU
Bain libre familial
Vendredi de 19h à 20h
Dimanche de 13h30 à 15h30
ARÉNA SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS
Patinage libre
Lundi gratuit 16h30
Vendredi à 18h
Dimanche 16h30
Hockey libre
Mardi 15 ans et - à 16h30
Vendredi 16 ans et + à 16h30
SALLE D'ENTRAÎNEMENT LES SEIGNEURIES
Horaire régulier
Lundi au vendredi de 16h à 21h
Samedi de 9h à 16h
Dimanche fermé

Sommaire

Chefs de districts 5
Caserne 7, Saint-Pierre-les-Becquets 6
Caserne 8, Deschaillons-sur-Saint-Laurent 7
Caserne 9, Fortierville 8
Caserne 10, Sainte-Sophie-de-Lévrard 9
Caserne 11, Manseau 10
Caserne 12, Lemieux 11
Votre numéro civique est-il visible? 13
Ayez une trousse d'urgence 15-17
Huit comportements sécuritaires à bien connaître 19
Dessinez votre plan d'évacuation 20-21
Inondations, que faire? 22
Tempêtes violentes, que faire? 23
Soyez branché sur votre sécurité 25-31
Action à poser immédiatement après l'incendie 32
Actions à poser dans les 24 heures qui suivent l'incendie 33
Actions à poser dans les jours qui suivent l'incendie 35
Le monoxyde de carbone TUE!, Protégez-vous 36-39
L'avertisseur de monoxyde de carbone 41-45
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée 46-47
L'extincteur portatif 49-53
Quelque chose à brûler? 54-55
Alarmes incendie non fondées 57-59
Numéros d'urgence et conseils 61-63
Index des annonceurs 64

Publication et rédaction MRC de Bécancour

Régie Publicitaire
Éditions Média Plus Communication
5045 Jean-Talon Est - Bureau 202, Montréal (Québec) H1S 0B6
Téléphone : 514 727 6769 • Télécopie : 514 727 6749
Courriel : info@editionsmpc.ca • www.editionsmpc.ca

Photos
MRC de Bécancour

Maquettiste
Carole Bouvier

Impression
Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal
2015

Les Éditions Média Plus Communication sont dégagées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide, le service sécurité incendie en est responsable.

TOUT sur la
MRC de Bécancour
sur votre cellulaire

Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response,* car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la municipalité.

Chefs de districts

Serge Brisson

Chef de district
Casernes Saint-Pierre-Les-Becquets
et Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Yvon Gilbert

Chef de district
Casernes Fortierville
et Sainte-Sophie-de-Lévrard

Alain Ayotte

Chef de district
Casernes Manseau
et Lemieux

Caserne 7
Saint-Pierre-les-Becquets

Denis Valois
Capitaine

Jakob Nyfeler
Lieutenant

Claude Durand
Pompier

Mario Demers
Pompier

René Robichaud
Pompier

Martin Demers
Pompier

Dominic Demers
Pompier

Jean Roy
Pompier

Marc Beaudet
Pompier

Donald Paquin
Pompier

Patrick Demers
Pompier

Julie Cloutier
Pompière

Dominic-Allen Pollo-Guilbert
Pompier

Yannick Michel-Leboeuf
Pompier

Michael Tousignant
Pompier

Samuel Brisson
Pompier

Francois Nault
Pompier

Roxanne Brisson
Pompière

Caserne 8
Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Olivier Demers
Capitaine

Guy Lemieux
Lieutenant

Steve Cossette
Lieutenant

Adrain Oschwald
Pompier

Alexandre Doucet
Pompier

Francis Béland
Pompier

Jean Lemieux
Pompier

Mathieu Lemay
Pompier

Marilou Lemay
Pompière

Martin Lemieux
Pompier

Michel Grimard
Pompier

Stéphane Tousignant
Pompier

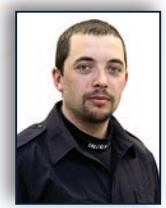

Tomy Tousignant
Pompier

Vincent Sénécal-Ayotte
Pompier

Caserne 9
Fortierville

Stéphane Fortin
Capitaine

Éric Tremblay
Lieutenant

Francois Germain
Pompier

Sylvain Perreault
Pompier

Sébastien Laplante
Pompier

Sébastien Roux
Pompier

Francois Tousignant
Pompier

Alexandre Bélanger-Mailhot
Pompier

Charles Nantel
Pompier

Philippe Lyonnais
Pompier

Sylvain Lyonnais
Pompier

Vincent Beaudet
Pompier

Caserne 10
Sainte-Sophie-de-Lévrard

Sébastien Demers
Capitaine

Stéphane Patenaude
Lieutenant

Jean-Mathieu Lamothe
Pompier

Mathieu Fournier
Pompier

Cédric Paris
Pompier

Alex Paris
Pompier

Samuel Desjardins
Pompier

David Gendron
Pompier

Gabriel Lauzon
Pompier

Maxime Demers
Pompier

Olivier Bédard
Pompier

Samuel Frenette-Charpentier
Pompier

Simon Demers
Pompier

Caserne 11
Manseau

Harold Atkinson
Capitaine

Francois Mercier
Pompier

Normand Marcoux
Pompier

Stéphane Laviolette
Pompier

Stéphane Isabel
Pompier

Alexandre Dupont
Pompier

Jérémy Fortin
Pompier

Jérôme St-Pierre
Pompier

Louis Turgeon
Pompier

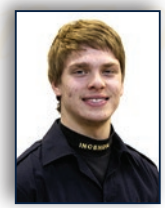

Raphael Ayotte
Pompier

Caserne 12
Lemieux

Christian Desrochers
Capitaine

Yves Desrochers
Lieutenant

Jean-Louis Bélisle
Pompier

Martin Blanchette
Pompier

Robert Capistran
Pompier

Martin Toutant
Pompier

Claude Côte
Pompier

Charles Blanchette
Pompier

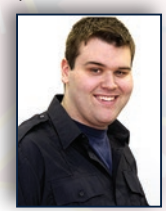

Alex Blanchette
Pompier

Tony Letendre
Pompier

Sandra Bouffard
Pompière

Thomas Desrochers
Pompier

Pier-Luc St-Louis
Pompier

Nicolas Desrochers
Pompier

Francis Beauchesne
Pompier

SAVOIE
TRANSPORT ROUTIER CANADA - USA, ICC
US & CDN Bonded Carrier, Manseau (Québec)
Jean Savoie, Vice-président
t 819 356-2524 f 819 356-2752
C 418 564-1410 jeansavoie@savoieinc.ca

La Résidence La Belle Humeur
Lucie Maillot, propriétaire
- Pour personnes agées autonomes et semi-autonomes
- Vie familiale et sereine
- Alarme avec bracelet
- Toilette privée dans chaque chambre
- Surveillance 24h/24h
819 287-0252
203, rue Principale, Fortierville

Aux Jardins d'O
Fiers partenaires de vos rêves
André Mélançon
Entrepreneur paysagiste - Depuis 1998
- Aménagement paysager
- Plans et devis
- Réalisation clé en main
- Pavé uni & murets
- Entretien horticole
819 288-0063 Rive-Sud
819 384-0166 Trois-Rivières
Services professionnels garantis
581, rang Saint-Ovide, Sainte-Sophie-de-Lévrard (Québec) G0X 3C0

Garage Guy Dubois
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
819 287-5735
578, rue Principale
Sainte-Françoise (Québec) G0S 2N0

SPAM INFORMATIQUE
Vente et réparation d'ordinateurs
Vente & installation de système de surveillance (caméras,dvr, etc.)
Vente & installation de support muraux
Service à domicile et ramassage disponible
Steeve Dionne, technicien
steevedionne@spaminformatique.ca
819 292-2020
1596, Marie-Victorin, bureau 200
Deschaillons (Québec) G0S 1G0
www.spaminformatique.ca

J.P. Lavallière
Producteur Maraîcher
Cueillies du jour !!!
TOMATES cultivées en pleine terre
Maintenant FRAISES fraîches
326, St-Antoine
Ste-Sophie-de-Lévrard
819 288 0277
tomates de serre, tomates cerise, oignons, patates, fraises, fèves, maïs, piments, cornichons, concombres, tomates de champs
605, Marie-Victorin
St-Pierre-les-Becquets
819 263 2854

Votre numéro civique est-il visible???

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple :
Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir. Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie. **RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!**

ADRESSE INVISIBLE SECOURS IMPOSSIBLE!!! Alors à vous de vous assurer que votre numéro civique est facilement visible de la voie publique.

Ayez une trousse d'urgence

À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- ❑ Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- ❑ Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours
- ❑ Ouvre-boîte manuel
- ❑ Radio à piles — piles de rechange
- ❑ Lampe de poche — piles de rechange
- ❑ Chandelles
- ❑ Briquet ou allumettes
- ❑ Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- ❑ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes
- ❑ Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée, d'une alerte d'inondation ou d'un tremblement de terre, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- ❑ Médicaments
- ❑ Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- ❑ Vêtements de rechange
- ❑ Couvertures
- ❑ Argent
- ❑ Clés de voiture et de maison
- ❑ Pièces d'identité
- ❑ Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- ❑ Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse

Conseils

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- ❑ Pelle, grattoir et balai à neige
- ❑ Sable ou sel
- ❑ Bandes de traction
- ❑ Lampe de poche et piles de rechange
- ❑ Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- ❑ Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- ❑ Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- ❑ Câbles de survoltage
- ❑ Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer
- ❑ Couvertures
- ❑ Vêtements chauds et bottes de rechange
- ❑ Cartes routières
- ❑ Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire
- ❑ Constat amiable — commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au **514 288 4321** ou au **1 877 288 4321** (sans frais) ou au **infoassurance.ca**, section Documents

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- la Croix-Rouge canadienne
- l'Armée du Salut
- l'Ambulance Saint-Jean
- vos commerçants locaux

CONSTRUCTION Pérusse inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Pascal Pérusse
819 292-2645
1212, route 265 Nord, Parisville
(Québec) G0S 1X0

Les Excavations Roland Laquerre inc.
RBQ 8263-2050-43
1143, route 265
Parisville (Québec)
T 819 292-2306
F 819 292-3241
C 819 371-7806
rolandlaquerre@sogetel.net
Pierre Laquerre C 819 371-9624
sable • excavation • transport en vrac • fosse septique

La Coop Parisville la force d'un réseau
Sonic · Massey Ferguson · Unimat · Dépanneur Sonichoix · Resto le Bois Clair
Siège social et administration
1098, route 265 Nord, Parisville (Québec) G0S 1X0
Tél. : 819 292-2303 Téléc. : 819 292-3255
administration@coopparisville.ca
www.parisville.coop

Déneigement Réjean Poisson
Déneigement résidentiel et commercial
Réjean Poisson propriétaire
819.371.9558
819.263.2980
142, rue Beauchemin
Saint-Pierre-les-Becquets
(Québec) G0X 2Z0

Rémi Paris Orthothérapeute
819 288-5385
706, Sainte-Agathe, Sainte-Sophie-de-Lévrard
(Québec) G0X 3C0
450 655-9899
869, Jean-Plouf, Boucherville
(Québec) J4B 3H2
MEMBRE DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ORTHOTHÉRAPEUTES

LES SŒURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE
CENTRE DE PRIÈRE ASSOMPTION
160, rue du Carmel, Nicolet, Qc J3T 1Z8
Téléphone : 819-293-4560 Courriel : centrepriere@sogetel.net
Directrice du Centre : Sœur Marielle Baril, s.a.s.v.
Viens
Toi, laïque, jeune ou adulte,
Prêtre, religieux, religieuse
Viens
Pour une retraite personnelle
Pour une fin de semaine ou plus
Pour un 24 heures
Viens
Te reposer à l'écart
Renouveler ton engagement
Retrouver le chemin de ton cœur
Apprendre à prier la Parole
Dieu te donne rendez-vous dans le silence!

8 comportements sécuritaires à bien connaître

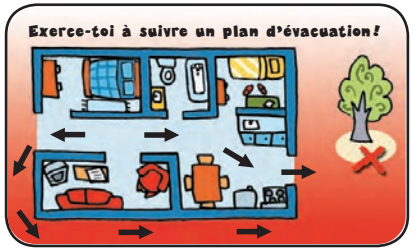

Dessinez votre plan d'évacuation

- Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants.
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- L'emplacement des extincteurs portatifs.
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- Le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes agées ou handicapées.
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
  - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
  - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
  - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
  - sont déneigées et déglacées en hiver;
  - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connait la façon de les ouvrir;
  - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

Avertis, Prêts Sortez!

Au son de l'avertisseur de fumée:

- Alertez sans délais les enfants et les autres occupants,
- Sortez de la maison sans perdre de temps,
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel,
- Appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement,
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal, ou pour récupérer vos effets personels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Saviez-vous que les décès dans les incendies arrivent surtout la nuit pendant que tout le monde dort!

Mais

- Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :
  - Ne l'ouvrez pas;
  - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
  - Signalez votre présence à la fenêtre.
- S'il y a beaucoup de fumée :
  - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
  - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que lors d'un incendie, chaque seconde compte.

Exercez-vous!

Note

Du matériel d'éducation en prévention des incendies pour les jeunes est disponible sur le site internet de la Sécurité civile **www.securitepublique.gouv.qc.ca**, section «Sécurité incendie».

Inondation
Que faire?

L'histoire nous l'a également prouvé, les inondations peuvent se produire à tout moment dans l'année.

Voici ci-dessous des gestes à poser en cas d'inondations.

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Bouchez le drain au sous-sol.
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.

Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.
- Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.
- Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

Tempêtes violentes
Que faire?

Étape 1 : connaître les risques et se préparer

Pour vous préparer à une tempête violente, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique ***« Connaître les risques »*** sur le site **preparez-vous.gc.ca.**

Conseils pour se préparer à une tempête violente

Avant

- Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête.
- Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Web **Météo.gc.ca**, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles et les meubles de jardin peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.
- Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.

metro
Supermarché Dubuc inc.
300, 12e avenue
Deschaillons-sur-St-Laurent
(Québec) G0S 1G0
FAMILLE DUBUC
PROPRIÉTAIRE
819 292-2731

LEMTECK INC
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
Résidentiel - Commercial
Industriel - Agricole
Automatisation/contrôle
Jean-François Lemire et Jean-Philippe Lemire
Co-propriétaires
819 233-2282
La corporation des maîtres électriciens du Québec
LEMTECK.COM
RBQ : 8210-2088-19

On vous prédit une plus grande vigilance
1 800 561-4110
PROMUTUEL
ASSURANCE
PROMUTUELASSURANCE.CA

Soyez branché sur votre sécurité!

Électricité

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Mauvaise utilisation + mauvaise installation = danger d'incendie!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez jamais les fils électriques.
- Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.

Les fiches et les prises de courant

- Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de tables, les radios ou les réveille-matin.
- Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- Si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.

Éclairez-vous en toute sécurité...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200°C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.
- Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- Faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- Aussitôt la période des fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultra-violets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.

Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chaufferettes portatives d'appoint

- Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.

- Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- N'utilisez pas de chaufferette portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

SE PRÉPARER à une panne de courant

Gardez chez vous dans un endroit sûr :

- Une lampe de poche et des piles de rechange;
- Une radio à piles;
- Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- Un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- Un briquet et/ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.

Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

PENDANT la panne

- Écoutez les nouvelles à la radio.
- Baissez les thermostats au minimum.
- Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour de courant.

- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

Prenez garde…

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Fermez l'interrupteur principal de courant avant de débrancher la génératrice.
- Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries.
- Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boite à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne.
- Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la PANNE SE PROLONGE quelques jours

- Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir l'article «Ayez une trousse d'urgence»).
- Avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Attention à l'intoxication alimentaire

Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur :

- Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc) exposés à une température de plus de 4°C pendant plus de deux heures.
- Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.

Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

Pour plus d'information,
rendez-vous au

securitepublique.gouv.qc.ca

Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à **rbq.gouv.qc.ca.**

Actions à poser → immédiatement après l'incendie

Propriétaire

- Téléphoner à votre assureur.
- Joindre un expert en sinistre.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie.
- Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Laisser vos coordonnées à un représentant du Service sécurité incendie ou à la Croix-Rouge canadienne.

Locataire

- Téléphoner à votre assureur.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service sécurité incendie.
- Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Informer le propriétaire ou son représentant qu'un incendie a eu lieu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Vous devez informer, dans les plus brefs délais, votre compagnie d'assurance. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 heures sur 24.

Actions à poser → dans les 24 heures qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Rendre votre immeuble sécuritaire.
- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.

Dès que les pompiers ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. S'il s'agit de votre demeure détruite par le feu et devenue inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins, des membres de votre famille ou de les entreposer dans une entreprise spécialisée à cet effet. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser les travaux publics.

Locataire

- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.

LOUIS PLAMONDON
DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Chambre des communes
702, rue Mgr. Panet
Nicolet (Québec) J3T 1C6
Tél. : 819 293-2041
1-866-693-2041
Télec. : 819 293-5522
www.louisplamondon.com
facebook.com/LouisPlamondonBQ
louis.plamondon.c1@parl.gc.ca

Auberge Aux mille trés'Arts
Restaurant & Chambres d'hôte
Isabelle Tremblay
Artiste et propriétaire
auxmilletresarts@live.fr
289, Principale
Fortierville (Québec)
819.287.4416
aubergeauxmilletresarts.com

EXCAVATION
DENIS DEMERS INC
EXCAVATION • TRANSPORT EN VRAC • TRAVAUX MÉCANISÉS
Tél - Fax 819-263-2754
TÉLÉPHONE 819-263-2836
CELLULAIRE 819-371-4082
4930, route 218
Sainte-Cécile-de-Lévrard
(Québec) G0X 2M0
exc.demers@sogetel.net
R.B.Q. 8256-3164-07

Centre du camion Les Becquets Inc.
◆ Mécanique générale automobile, véhicule lourd, remorque, motorisé, chariots élévateur
◆ Soudure et vente de pièces
◆ Service routier
Tél. : 819.263.2221 fax. : 819.263.2168
camionsbecquets@bellnet.ca
116-A, route 218, Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

ANNICK GIROUX
ORTHOTHÉRAPEUTE
07-2835
DÉTENTE - KINÉSITHÉRAPIE - ORTHOTHÉRAPIE
819 263-0203
mon réseau
Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec
333, Marie-Victorin
Saint-Pierre-les-Becquets
(Québec) G0X 2Z0

Actions à poser → dans les jours qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- Communiquer avec les organismes de soutien.
- Si possible, faire rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils.
- Communiquer avec les spécialistes en rénovation : électricien, plombier, compagnie de nettoyage, etc.
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Locataire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- Communiquer avec les organismes de soutien.
- Si possible, faire rétablir certains services.
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous hébergez. Communiquer ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au Service sécurité incendie).

Le monoxyde de carbone TUE!

Protégez-vous

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année.

L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

Protégez-vous!

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices ;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;
- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sécheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- Le temps d'exposition;
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaire;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Êtes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto.
- En hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour.
- En cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner.
- Pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto.
- Je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon.
- J'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer.
- J'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole.
- J'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage.
- En arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : **www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone**.

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut causer un risque important pour la santé.

L'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement.

Vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur.

Un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrages successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation).

Une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.

Contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carriole.

Tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive.

Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infiltre et contamine l'air intérieur d'autres lieux.

TRANSPORT DESCHAILLONS INC.
Jacques Lemay
Tél. : 819 292-2445
Fax. : 819 292-1143
410, 12e avenue, Deschaillons (Québec) G0S 1G0

GARAGE GASTON SOUCY INC.
VENTE ET RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE
Tél. : 819 356-2516 Fax. : 819 356-2645
255, rue des Peupliers
Manseau (Québec) G0X 1V0

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
Résidence de mes Rêves
819 287-4695
417, ave. De l'Aqueduc
Fortierville (Québec) G0S 1J0

Editions Média Plus communication
PARTENAIRE DES MUNICIPALITÉS ET COLLECTIVITÉS DU QUÉBEC
Design Graphique - Impression - Régie Publicitaire
Cartes de villes et de régions - Calendriers - Guides du citoyen
Dossiers de présentation - Agendas de poche et de bureau
Magazines d'informations - Guides touristiques
E.M.P.C 5045, Jean-Talon Est • Bureau 202, Montréal • (Québec) H1S 0B6
Tél. : 514 727 6769 • Téléc. : 514 727 6749 • Courriel : info@editionsmpc.ca

Le monoxyde de carbone TUE !
Avez-vous votre avertisseur?
www.agence04monoxyde.ca
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Québec

L'avertisseur de monoxyde de carbone

L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées à ce gaz peuvent se protéger à temps.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant qui alerte de la présence de monoxyde de carbone dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseurs de monoxyde de carbone et de gaz naturel et propane). Les prix varient généralement de 25$ à 70$

Un avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un logo de certification;
- Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique;
- Un avertisseur de pile faible;
- Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur;
- Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone;
- Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil;
- Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence a une source permanente de monoxyde de carbone (ex. : appareil de chauffage à combustible).

Le saviez-vous?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone et les décès.

Par rapport au logo de certification, assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :

Le logo de l'association canadienne de normalisation (**CSA**) avec la mention **CSA 6.19-01**.

Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).

Le logo des laboratoires des assureurs du Canada **(ulc)**. Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **ul2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

Danger explosifs!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion, c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode échange d'air et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone) ainsi que près de la porte donnant accès au garage.

Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible : l'atelier, le cabanon, le chalet et la roulotte.

Évitez toutefois les emplacements suivants :

- À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles, et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage, même si la porte de celui-ci est ouverte.
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

Le saviez-vous?

Votre municipalité peut avoir des exigences relativement à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone en milieu résidentiel. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles de son entretien.

Accessible
Abordable Caméras
Sécuritaire Système d'alarme
Pour combler vos besoins d'espace
club MINIENTREPÔTS
819 293-6464
500, Théophile-St-Laurent
Nicolet (Québec) J3T 1B4
www.ClubMinientrepots.com

Généralement, les fabricants conseillent de :

- Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- Remplacer la pile de l'avertisseur au changement d'heure, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois possèdent une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

Le déclenchement de l'alarme

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour poser un risque d'intoxication.

Des gestes à poser en cas d'urgence

Il s'agit d'une urgence quand :

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- Des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement;
- En présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.
- En l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour obtenir plus d'information, visitez le
www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

Québec

Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

Quel avertisseur choisir?

À pile

- Préféré un avertisseur à pile longue durée.

Électrique

- Préféré un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone **(CO)** – un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée

Avertisseur de monoxyde de carbone

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

Où les installer ?

- Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.

Ils ne sont pas éternels...

Comment les vérifier ?

Une fois par mois

- Vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

- Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. **Informez-vous!**

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans.**
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui !

Attention !

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint remplacez-le.

Pas d'avertisseur c'est mortel!

PROTECTION INCENDIE
CAP FIRE SERVICE LTÉE
Vente & Service d'extincteurs
Vente de produits industriels, manutention et sécurité
Appelez-nous pour connaître le point de service de votre municipalité
819 374-4205
MSA CENTRE DE RÉPARATION ET SERVICE AUTORISÉ
365, rue des Commandants, Trois-Rivières (Québec)

SERRURIER
L'Homme Clef
RBQ : 8294-6278-23
T 819.293.8881
C 819.371.8580
SF 866.993.8881
F 819.293.8872
www.hommeclef.com
VENTE ET INSTALLATION
• Serrures et clés haute-sécurité avec clés contrôlées non-reproductibles, nécessitant signature et pièces justificatives
• Quincaillerie architecturale pour portes et fenêtres
• Système informatisé de gestion et contrôle de clés
• Service de taillage de clés (à puce, au laser)
• Déverrouillage de tout genre
Bureau de la Sécurité privée
2413, boul. Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1M9

RBQ : 5618-8402-01
Revêtement spécialisé RE-MARC enr.
Entrepreneur spécialisé en revêtement de sol
CÉRAMIQUE • PRÉLART • TAPIS
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
QUALITÉ SERVICE GARANTI
Bur. 819-287-0307 Cell 819-698-2912

La tomaterie
Saint-Pierre-les-Becquets
VENEZ NOUS VISITER ET RÉGALEZ-VOUS!
La Tomaterie de Saint-Pierre-les-Becquets : 819 263-0103
Marché Godefroy de Bécancour
Marché du Vieux-Port de Québec : 418 802-9006
www.latomaterie.com

Votre caisse, un partenaire engagé pour le mieux-être et le développement de sa communauté.
819 298-2844 • 1 866 298-2844
Desjardins
Caisse de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne
Coopérer pour créer l'avenir

RÉSIDENCE
Jeanne L'Archevêque
L'avantage d'une petite résidence... c'est la « touche personnelle! »
APPARTEMENTS 3 1/2 - 4 1/2
1745, boul. Louis-Fréchette, Nicolet
(Québec) J3T 1Y9 Tél. : 819 293-8783

L'extincteur portatif

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit…

Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente A B C

Un tel appareil peut éteindre des feux tels que :

- de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;
- de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;
- d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.

Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de **2A 10B C**. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que :

- L'extincteur a la capacité d'éteindre : un feu de 0,06 m³ (2 pi³) de papier ou de bois (2A) A ou un feu de 0,9 m² (10 pi²) d'essence ou d'huile (10B) B;
- L'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C) C.

Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions, n'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- Placez les directives d'utilisation à la vue et assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- Il ne doit jamais être déposé au sol.
- Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi).
- Si son poids excède 20 kg (45 lbs), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'entretenir

- Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter).
- Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.

Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée. Communiquez avec le service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de votre région.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

? Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

Comment l'utiliser

S'il y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile.**

Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et composez le 9-1-1. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.

Pour utiliser l'extincteur :

- Retirez l'extincteur de son support.
- Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
- Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
- Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

- Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.
- Allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- NE VIDEZ PAS l'appareil.
- Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection; si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

N'OUBLIEZ PAS en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!

Quelque chose à brûler ?

Avec l'arrivée du beau temps, certains citoyens ont déjà commencés à brûler des branches et d'autres résidus admissibles. Il est important de rappeler qu'**un permis de brûlage est obligatoire** et ce, tout au long de l'année, afin de faire brûler des branches, des planches, des matériaux de constructions autorisés etc. Voici un résumé de ce que comprend un brûlage sécuritaire et les éléments importants à retenir.

Le permis de brulage est **GRATUIT** et cela permet d'éviter des frais inutiles pour la sortie des pompiers.

Avant le brûlage

Avant d'effectuer le brûlage, il faut :

- S'assurer d'effectuer la demande de permis de brûlage en avisant les autorités responsables. Il est préférable de demander le permis quelques jours avant la date prévue pour ne pas retarder le brûlage.
- S'assurer de disposer et rassembler ce que l'on veut faire brûler en un tas avant la visite de l'autorité et en obtenir l'approbation.
- Disposer les matières à une hauteur maximale de 2.5 mètres (8 pieds).

Vérifier le danger d'incendie de la SOPFEU afin de valider s'il est possible de faire un feu à ciel ouvert.

Vous pouvez rejoindre la **SOPFEU** aux coordonnées suivantes : **418 871-3341**.

Pour signaler un incendie : **1 800 463-FEUX (3389)**

www.sopfeu.qc.ca/fr/etat_de_la_situation/carteIncendies.php

Pendant le brûlage

Pendant le brûlage, il faut :

- Posséder un extincteur portatif sur les lieux du feu.
- S'assurer que le feu soit, de l'ignition à l'extinction finale, sous la responsabilité d'une personne adulte présente sur les lieux.
- Éviter d'allumer le feu lorsque la vitesse du vent excède 20 Kmh (Vent modéré à fort).
- S'assurer de conserver un dégagement minimal de tout élément, combustible ou non, jugé dangereux par l'autorité compétente et conserver un dégagement de 10 mètres de tout bâtiment.
- S'assurer de ne pas brûler de matières dangereuses ou polluantes.
- S'assurer d'avoir un moyen de communication pour signaler tout échappée du feu.

Après le brûlage

Après le brûlage, il faut :

- S'assurer de quitter les lieux seulement lorsque le feu est totalement éteint.
- S'assurer d'éteindre complètement le feu si l'adulte responsable doit quitter avant l'extinction totale du feu.

Pour de plus amples informations,
veuillez contacter votre service incendie

Sébastien Demers
Technicien en prévention des incendies
819-288-5694 - 819-448-3646

MRC Bécancour
Centre-du-Québec

Alarmes incendie non fondées

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

- Les centres de télésurveillance reçoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées.
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses.
- Plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière).
- Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. **Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.**

- Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.

Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme!

- Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le **9-1-1**. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.
- Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.
- Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- être passible d'une amende dans certaines municipalités;
- monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Précaution

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.

Pour plus d'information, rendez-vous au securitepublique.gouv.qc.ca, onglet sécurité civile et sécurité incendie.

Numéros d'urgence

Pompiers, police, ambulance : 9-1-1 (là où le service est offert)

Autre : _____

Numéros pour des situations non urgentes

Police : _____

Pompiers : _____

Clinique médicale : _____

Centre antipoison : _____

Autres services : _____

Personne-ressource de l'extérieur

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Contact pour la famille

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Ami ou voisin

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence.

Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturel les ou des organisations communautaires locales.

Médecins de famille

Noms et téléphones des médecins :_____

_____

_____

Agent ou compagnie d'assurances :_____

Tél. :_____

Numéro de la police d'assurance :_____

Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie :_____

Tél. :_____

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme incendie et les sorties de secours.

Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouve l'extincteur. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.

Apprenez aux enfants comment et quand composer le **9-1-1** et montrez-leur comment communiquer avec la personne ressource de l'extérieur de votre région.

Emplacement de l'extincteur : _____

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau : _____

Numéro de téléphone des services publics :_____

Emplacement de la boîte des disjoncteurs :_____

Numéro de téléphone des services publics :_____

Emplacement du robinet de gaz : _____

Numéro de téléphone des services publics :_____
(Coupez l'alimentation seulement si les autorités vous disent de le faire.)

Emplacement du drain de sol : _____
(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc., sur le drain au cas où il y aurait une inondation.)

Conseils

Conservez les instructions pour fermer les robinets de gaz et d'eau près de ceux-ci, et lisez les attentivement.

Limitez vos appels aux urgences uniquement et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le **9-1-1** (là où le service est offert) pour signaler un incendie, un crime ou pour sauver une vie. Pour les cas non urgents, composez le numéro à dix chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé. Lorsque vous donnez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

Suivez le plan d'urgence.

Prenez votre trousse d'urgence.

Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.

Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'information possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.

Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire, une pile de rechange et un chargeur, si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés. Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante. Amenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités.

Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.

Index des annonceurs

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-CENTRE DU QUÉBEC
Agence de la Santé et des Services Sociaux CDQ 40

ALARME/SÉCURITÉ
Aia Sécurité C4

ALIMENTATION
Jean-Paul Lavallière 12
Metro Supermarché Dubuc 24
La Tomaterie 48

ASSURANCE
Promutuel Assurance 24

AUBERGE
Auberge Aux Mille Trés Arts 34

CARROSSERIE
Carrosserie Auto-Perfection C2
Garage R. Paris 2
RAM-KO Radiateurs Les Becquets 2

DÉNEIGEMENT
Déneigement Réjean Poisson 18

DÉPUTÉ
Louis Plamondon Député 34

ÉGLISE
Les Soeurs de l'Assomption 18

ENTREPOSAGE
Club Mini-Entrepôt 44

ENTREPRENEUR ÉLÉCTRICIEN
Lem Teck Inc. 24

ENTREPRENEUR EN REVÊTEMENT
Revêtements spécialisé Re-Marc 48

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Construction MLD C2
Construction Pérusse Inc. 18

ÉQUIPEMENT D'ÉRABLIÈRE/POMPES
Équipements d'Érablière Gaétan Charland Inc. 2

EXCAVATION
Les Excavations Roland Laquerre 18
Excavation Denis Demers 34

EXTINCTEURS
Protection Incendie CFS Ltée 48

INFORMATIQUE
Spam Informatique 12

INSTITUTION FINANCIÈRE
Caisse Populaire Desjardins 48

MACHINERIE AGRICOLE
Garage Gaston Soucy Inc. 40

MÉCANIQUE
Garage Guy Dubois 12
Centre du Camion Les Becquets Inc. 34

ORTHOTHÉRAPEUTE
Rémi Paris Orthothérapeute 18
Annick Giroux Orthothérapeute 34

PAYSAGISTE
Aux Jardins d'O 12

QUINCAILLERIE/MATÉRIAUX
BMR Matériaux Fortierville Inc. 2
La Coop Parisville 18

RÉSIDENCE
Résidence La Belle Humeur 12
Résidence de mes Rêves 40
Résidence Jeanne l'Archevêque 48

SERRURIER
Serrurier L'homme Clef Inc. 48

SOUDURE
Machinerie Dubois Inc. 2

SPORTS
Municipalité Saint-Pierre-Les-Becquets 2

TRANSPORT
Savoie 12
Transport Deschaillons Inc. 40

VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Centre du travail C2

AiA Inc.

SÉCURITÉ

alarme • incendie • accès

Avoir
l'esprit tranquille
c'est possible!

RBQ 5673-0559-01

Membre du BSP Bureau de la Sécurité privée

SERVICES OFFERTS

- Caméra
- Contrôle d'accès
- Système contre le vol
- Domotique
- Câblage structuré
- Appel de garde
- Système de détection d'incendie
- Système d'alarme personnelle
- Interphone

Aucune fausse alarme, **C'EST GARANTIE! ***

Programmation et vérification complète de votre système de sécurité **GRATUIT**, avec tout nouveau branchement à notre central de télésurveillance **

Installation approuvée
Central ULC 24/24h

Moins de 0,50$ par jour pour être relié au central de télésurveillance**

Possibilité d'économiser près de 20 % sur vos assurances.

* Sur nouvelle installation |
** Sujet à l'approbation de votre représentant.

www.**aiasecurite**.ca
819 269-0196
1-844-252-7637

GeoVision inc. Honeywell
AIPHONE PARADOX Systèmes de sécurité
DSC A Tyco International Company
et bien plus...